Question écrite de Caroline Cassart, Députée, à Philippe HENRY, Vice-Président et Ministre du Climat, de l'Energie et de la Mobilité concernant la nécessité d'un service de garde du SPW pour le balisage du réseau routier régional

Monsieur le Ministre,

Lorsqu'un accident ou un incident comme une perte de produits, un soulèvement de chaussée, par exemple, survient sur nos routes régionales en dehors des heures de bureau, à l'heure actuelle, il revient au bon vouloir des chefs de district et aux bourgmestres de prendre des mesures urgentes pour baliser la route concernée, même si ces derniers ne disposent pas forcément des moyens pour le faire, ni même des connaissances techniques et réglementaires en ce qui concerne les Bourgmestres.

En effet, il semblerait qu'à part une garde « hiver » prévue du 15 octobre au 15 avril, il n'existe aucun système de garde, une personne disposant de ressources humaines et matérielles utiles qui serait joignable ou rappelable au SPW et pouvant donc mobiliser ses services en cas de besoin.

Une demande des chefs de district existe cependant en la matière : Monsieur le Ministre a-t-elle déjà eu l'occasion de prendre connaissance de celle-ci ? Serait-il envisageable de mettre en place un tel service de garde, quitte à passer par un contrat avec une société externe pour l'assurer ?

Je vous remercie.

La réponse du Ministre :

En ce qui concerne les routes régionales, le SPWMI dispose de deux services de garde pour faire face :

- Aux intempéries hivernales sur les routes régionales du 15 octobre au 15 avril. Ce système de garde est composé comme suit : un ingénieur de garde pour la direction territoriale, le chef de district pour les décisions et actions à mener sur son district, un coordinateur et des inspecteurs réseaux. Les présences des agents en dehors des heures de service dépendent des températures rencontrées. Lors de certaines alertes météo, comme des vents violents et des pluies orageuses, nos équipes sont amenées à intervenir sur le terrain ;
- Aux interventions d'urgence sur le réseau autoroutier tout au long de l'année. Ce système de garde se repose sur le même ingénieur de garde territorial (7 ingénieurs pour toute la Wallonie) et d'un coordinateur. Les interventions se font soit avec une équipe interne de l'administration, soit avec des prestataires.

Comme on peut le voir, il existe une organisation et des procédures bien définies pour faire face aux interventions sur le réseau autoroutier et en plein accord avec la Police des Autoroutes.

Depuis quelques années, nous sommes interpellés par des bourgmestres qui ont été confrontés aux difficultés engendrées par les différentes réformes et réorganisations des services de secours et de la Protection civile.

Ces demandes, en lien direct avec la sécurité de la population, ont été entendues par le SPWMI. Elles doivent être analysées avec un regard juridique sur les aspects de co-responsabilités entre les Pouvoirs locaux et la Région.

Actuellement, chaque intervention, comme celle du weekend dernier à Hannut, fait l'objet d'un débriefing qui a pour but de dégager des pistes de réflexion. Celles-ci devront à terme quantifier les impacts sur les moyens humains et budgétaires, et aboutir à leurs mises à disposition pour faire face à ces glissements de compétence vers la Région.